OFFICE DE VENTE DES PRODUITS FORESTIERS DU MADAWASKA ÉTATS FINANCIERS

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2021

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 16
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Charges administratives et de mise en marché Annexe B - Activités de sylviculture	17 17



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de OFFICE DE VENTE DES PRODUITS FORESTIERS DU MADAWASKA

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'OFFICE DE VENTE DES PRODUITS FORESTIERS DU MADAWASKA (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

• nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Picard & associés, CPA

Nadeau Picard & Associés, CPA Comptables professionnels agréés

Edmundston (Nouveau-Brunswick) Le 17 août 2021

RÉSULTATS

	2021	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES		
Ventes - bois	8 877 444 \$	8 431 690 \$
Ventes - prélèvements directs	236 975	246 248
	9 114 419	8 677 938
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES		
Achats - bois	8 836 756	8 394 771
Transport	38 018	54 011
	8 874 774	8 448 782
BÉNÉFICE BRUT	239 645	229 156
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)		
Programme d'aide à la sylviculture sur les lots boisés privés	718 473	724 970
Prélèvements d'aménagement forestiers	48 271	33 567
Contributions des propriétaires	36 221	30 779
Intérêts	346	1 502
Subvention - Compte d'urgence pour les entreprises	20.000	
canadiennes	20 000	25 (94
Gain (perte) de change Subvention - APECA	(50 178)	25 684 27 208
Autres revenus	1 500 8 106	8 329
Autres revenus		_
	782 739	852 039
	1 022 384	1 081 195
CHARGES ADMINISTRATIVES ET DE MISE EN		
MARCHÉ (annexe A)	340 857	469 134
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX		
CHARGES D'EXPLOITATION	681 527	612 061
ACTIVITÉS DE SYLVICULTURE (annexe B)	(611 940)	(590 029)
	(011 /70)	(370 027)
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX		
CHARGES	69 587 \$	22 032 \$

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

	Fonds non affectés	Fonds affectés en aménagement des forêts	Fonds investis en immobilisations corporelles	2021 Total	2020 Total
SOLDE AU DÉBUT	629 814 \$	91 573 \$	117 163 \$	838 550 \$	816 518 \$
Excédent des produits par rapport aux charges (note 7)	33 214	36 373	-	69 587	22 032
Variation nette de l'investissement en immobilisations corporelles (note 7)	1 554	-	(1 554)	<u>-</u>	
SOLDE À LA FIN	664 582 \$	127 946 \$	115 609 \$	908 137 \$	838 550 \$

BILAN

31 mars 2021

	2021	2020
ACTIF		×
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	465 567 \$	512 464 \$
Encaisse, 0,2 %	186 727	110 729
Débiteurs (note 3)	294 791	302 447
Frais payés d'avance	8 295	8 555
	955 380	934 195
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	115 609	117 163
	1 070 989 \$	1 051 358 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 5)	111 614 \$	207 944 \$
Sommes à remettre à l'état	11 238	4 864
	122 852	212 808
DETTE À LONG TERME (note 6)	40 000	- <u>-</u>
	162 852	212 808
ACTIF NET		
Fonds non affectés	664 582	629 814
Fonds aménagement des forêts	127 946	91 573
Investis en immobilisations	115 609	117 163
	908 137	838 550
	1 070 989 \$	1 051 358 \$

Pour le conseil d'administration,

, administrateur

administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 mars 2021

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	69 587 \$	22 032 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles Subvention - Compte d'urgence pour les entreprises	6 483	6 274
canadiennes	(20 000)	-
	56 070	28 306
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 8)	(82 040)	(12 041)
	(25 970)	16 265
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 929)	(1 546)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	60 000	-
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	29 101	14 719
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	623 193	608 474
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	652 294 \$	623 193 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2021

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Office de vente des produits forestiers du Madawaska, un organisme sans but lucratif exempté des impôts sur le revenu, est établi en vertu des lois de la province du Nouveau-Brunswick.

La principale activité est de promouvoir et faire la mise en marché de produits forestiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Constatation des revenus

Les ventes de bois sont comptabilisés lorsque les biens sont expédiés ou les services rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré, le prix a été établi ou peut être déterminé et l'encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés en augmentation de l'actif net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des comptes-clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Bâtiment	4 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges, sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Apports reçus sous forme de biens et services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de biens lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces biens pour un fonctionnement régulier. Au cours de l'exercice, aucun apport sous forme de biens n'a été constaté dans les états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de biens et services (suite)

En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Subventions salariales temporaires et d'urgence du Canada

L'aide gouvernementale relative aux charges courantes, notamment celle relative aux salaires, est comptabilisé en déduction de celles-ci, à la condition que l'organisme soit raisonnablement certaine de s'être conformé, et de continuer de se conformer, à toute les conditions se rattachant à l'octroi de l'aide.

3. DÉBITEURS

	2021	2020
Clients	291 051 \$	276 279 \$
Subvention à recevoir	3 740	24 759
Taxes de ventes à recevoir	-	1 409
	294 791 \$	302 447 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		2021		2020
	1	Amortissement	Valeur	Valeur
	Coût	cumulé	nette	nette
Terrain	20 000 \$	- \$	20 000 \$	20 000 \$
Bâtiment	96 778	12 927	83 851	87 345
Mobilier de bureau	12 082	6 516	5 566	6 958
Matériel informatique	46 512	37 514	8 998	6 868
	175 372	56 957	118 415	121 171
Subventions - Matériel				
informatique	29 348	26 542	2 806	4 008
	146 024 \$	30 415 \$	115 609 \$	117 163 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2021

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2021	2020
Fournisseurs	102 530 \$	198 860 \$
Frais courus	5 500	5 500
Salaires à payer	3 584	3 584
	111 614 \$	207 944 \$

6. DETTE À LONG TERME

	2021	2020
Emprunt, garanti par le gouvernement fédéral, sans intérêt ni modalité de remboursement, échéant le 31 décembre 2022. En lien avec ce prêt, une subvention d'un montant de 20 000 \$ a été comptabilisée dans les résultats. Ce prêt sans intérêts a initialement été comptabilisé à sa juste valeur tenant compte d'un taux d'intérêt effectif de 5 %.	40 000	\$ - \$

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2022 2023 40 000 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2021

7. ACTIF NET

Les variations survenues dans l'actif net investi en immobilisations corporelles, dans l'actif net d'aménagement des forêts ainsi que les sommes non affectées sont calculées de la façon suivante:

	2021	2020
Variation nette de l'investissement en immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4 929 \$	1 546 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	(6 483)	(6274)
•	(1 554) \$	(4 728) \$
Variation nette du fond d'aménagement des forêts Excédent des produits sur les charges	36 373 \$	7 419 \$
Variation nette des sommes non affectées		
Excédent des produits sur les charges	69 587 \$	22 032 \$
Imputation de l'excédent des produits sur les charges à		
l'aménagement des forêts	(36 373)	(7 419)
	33 214 \$	14 613 \$

8. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2021	2020
Débiteurs	7 656 \$	21 155 \$
Frais payés d'avance	260	(390)
Créditeurs et frais courus	(96 330)	(27 796)
Sommes à remettre à l'état	6 374	(5 010)
	(82 040) \$	(12 041) \$

9. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Environ 58 % (56 % en 2020) des ventes de bois de l'organisme sont effectuées auprès d'un client important.

Le programme d'aménagement des forêts est subventionné en totalité par la Province du Nouveau-Brunswick.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2021

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2021 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et la dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution. Au 31 mars 2021, 80 % des comptes clients sont à recevoir de trois clients importants. Ces clients respectent la politique de crédit de l'organisme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2021

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

L'organisme réalise des ventes et effectue des achats en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs et de passifs sont exposés aux fluctuations des devises. Au 31 mars 2021, les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères et convertis en dollars canadiens, sont les suivants :

	Dollars
	canadiens
	\$
Encaisse	363 570
Comptes-clients	73 691
Comptes fournisseurs	20 275

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celleci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2021

11. PROGRAMME DE SYLVICULTURE DU GNB

	Revenus	Dépenses
Département des ressources naturelles	718 473 \$	- \$
Contribution des propriétaires	36 221	_
Contributions des fonds d'aménagements forestiers	11 898	-
Autres contributions au programme de sylviculture	8 106	-
Éclaircissage pré-commercial	-	70 871
Entretien des plantations	_	60 499
Préparation des sites	-	114 739
Reboisement	_	91 709
Petits arbres	-	105 585
Plan d'aménagement	-	36 249
Herbicide	_	88 127
Activités d'aménagements alternatifs	-	44 161
Administration du programme, net d'une subvention d'un		
montant de 55 965 \$	-	162 758
	774 698 \$	774 698 \$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	2021	2020
ANNEXE A		
CHARGES ADMINISTRATIVES ET DE MISE EN M.	ARCHÉ	
Salaires et charges sociales, nettes de subventions d'un		
montant de 114 298 \$ (2020 - 14 421 \$)	196 313 \$	305 438
Assemblée générale annuelle	200	696
Assurances responsabilité	3 287	3 117
Cotisations et affiliations	10 705	10 720
Dépenses des directeurs	981	4 129
Déplacements et représentation	44 982	50 735
Eau et égoûts	697	697
Entretien et réparations - équipement	743	1 271
Énergie	2 751	2 804
Entretien et réparations - terrain et bâtiments	3 024	3 134
Formation	-	2 250
Fournitures de bureau et papeterie	10 484	18 205
Frais informatiques	9 277	8 455
Honoraires professionnels	8 450	7 500
Impôts fonciers	4 933	4 889
Intérêts et frais bancaires	653	1 170
Logiciel GIS	4 337	2 065
Projet de développement d'outils forestiers	22 310	21 600
Publicité et promotion	4 562	8 228
Télécommunications	5 685	5 757
Amortissement des immobilisations corporelles	6 483	6 274
	340 857 \$	469 134
ANNEXE B ACTIVITÉS DE SYLVICULTURE		
Entretien des plantations	60 499 \$	35 674
Herbicide	88 127	96 571
Petits arbres	105 585	92 871
Plan d'aménagement	36 249	14 998
Préparation des sites	114 739	128 143
Reboisement	91 709	82 966
Traitements alternatifs	44 161	34 763
Éclaircissage pré-commercial	70 871	104 043
	(611 940) \$	(590 029)